



CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES RÉSIDENTS CANADIENS

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'objectif de ce document est de définir les conditions générales applicables à votre compte client avec Isagenix Canada ULC et/ou ses affiliés (« Isagenix »). Une fois votre demande envoyée et acceptée par Isagenix, ce document constituera un accord (« Accord ») entre vous et Isagenix. Par conséquent, vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1. Création d'un compte d'adhésion client

Pour créer un compte d'adhésion client Isagenix, vous devez :

- être âgé d'au moins 18 ans ou avoir atteint l'âge de la majorité légale,
- vivre au Canada,
- compléter le processus d'inscription, qui inclut l'acceptation de ces Conditions générales,
- sélectionner un type de client (et payer les frais applicables),
- fournir une méthode de paiement valide et
- réaliser votre première commande comprenant au moins un (1) produit à la commission Isagenix. (Les « produits à la commission » sont des produits consommables d'Isagenix ayant une valeur de point attribuée comme méthode de calcul des commissions et des primes pour les Associés indépendants Isagenix.)

2. Commande & Confirmation

Une fois votre compte d'adhésion client (« Compte ») ouvert, vous pouvez passer des commandes de produits. Lors de la commande, vous recevrez un courriel afin de vous informer et de confirmer votre commande. En cas d'erreur dans la confirmation, veuillez contacter rapidement le Service à la clientèle d'Isagenix au (877) 877-8111 pendant les heures ouvrables. Les taxes de vente et les frais d'expédition standard et de manutention sont applicables à toutes les commandes, à moins qu'un tarif d'expédition promotionnel ou autre réduction ou coupon ne vous soit attribué et que vous ne l'utilisiez au moment de faire votre achat. Si vous disposez d'un code coupon, d'une réduction ou d'une promotion, vous devrez l'utiliser avant d'envoyer votre commande.

3. Satisfaction garantie

Nous souhaitons que vous soyez complètement satisfait lors de votre achat auprès de notre entreprise. Veuillez consulter notre Politique de retour et de remboursement que vous trouverez sur Isagenix.com, ci-joint pour référence, afin d'obtenir plus de détails. Une copie complète de la Politique sera jointe à votre envoi. Vous pouvez entrer en contact avec le Service à la clientèle au (877) 877-8111 pendant les heures normales de travail afin de répondre à toutes vos questions.

4. Autorisation de paiement

Vous certifiez que vous êtes le propriétaire de la carte de débit, de la carte de crédit ou du compte de dépôt que vous envoyez à Isagenix pour le paiement de vos achats. Vous pouvez choisir un utilisateur autorisé sur votre compte pour agir en votre nom vis-à-vis des autorisations de paiement. Cependant, vous êtes seul responsable de toute activité sur votre compte. Vous autorisez Isagenix à réaliser des prélèvements ou des entrées de débit sur la carte de crédit, la carte de débit ou le compte de dépôt qui ont été envoyés pour toutes les commandes sur votre compte, y compris toutes les commandes d'auto-envoi (plus les montants supplémentaires pour les produits substitués si vos produits réguliers ne sont pas disponibles), plus, dans chaque cas, toute taxe de vente applicable et les frais d'expédition et de manutention. Cette autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous informiez Isagenix de votre demande de mettre fin à cette autorisation. Cette notification doit être faite par le biais de votre compte en ligne, et doit être présentée dans un délai et de manière à donner à Isagenix et à votre institution financière une possibilité raisonnable d'agir dans ce sens. Vous acceptez que Isagenix ne soit pas tenu responsable de tout découvert ou d'un cas de fonds insuffisants ou d'un prélèvement (tels que les frais financiers et des frais de retard) provoqués par votre incapacité à conserver des fonds suffisants permettant de payer vos achats et vos prélèvements Isagenix. Si vous disposez de fonds insuffisants sur votre compte, votre institution financière et Isagenix pourront facturer des frais et/ou des intérêts raisonnables pour le service.

5. Durée et renouvellement automatique

La durée de cet accord est d'un (1) an et sera automatiquement renouvelée à chaque date anniversaire, sauf résiliation anticipée (a) par vous en fournissant un avis écrit à Isagenix suivant les procédures énoncées à l'article 7, Droits de résiliation, ou (b) par Isagenix, en accord avec les termes de la Section 7, Droits de résiliation.

6. Frais de renouvellement automatique pour compte d'adhésion

Votre compte se renouvellera annuellement au tarif applicable à votre statut de client, plus les frais de vente. Le montant des frais de renouvellement est basé sur votre statut de client au moment du renouvellement, indépendamment du fait que vous ayez payé des frais pour la création de votre compte. Prélèvement de renouvellement automatique : Par commodité, si vous passez commande dans un délai de 90 jours avant la date de renouvellement et payez avec votre carte de crédit personnelle, Isagenix renouvellera automatiquement votre compte en facturant les frais annuels applicables (plus taxes) sur la même carte de crédit, à condition que celle-ci reste la méthode actuelle de paiement dans le dossier, environ 5-7 jours avant la date de renouvellement. Si vous ne souhaitez pas réaliser ce renouvellement automatique, vous pouvez vous désinscrire en contactant le Service à la clientèle au (877) 877-8111. (Les frais sont sujets à changement sur préavis. Vous aurez la possibilité de résilier votre compte avant toute prise d'effet de la modification des frais.)

7. Droits de résiliation

Vous pouvez résilier votre compte et l'accord à tout moment pour une raison quelconque en envoyant un avis écrit de résiliation à Isagenix via l'une des façons suivantes : Courrier adressé à Isagenix International, LLC, Attn: Account Requests, 155 E. Rivulon Blvd, Gilbert, AZ 85297; par fax au (480) 636-5386; ou par courriel via votre adresse courriel dans le dossier Isagenix à AccountRequests@isagenixCorp.com. L'avis écrit devra porter votre signature (à moins qu'il ne soit envoyé par courriel depuis l'adresse courriel présente dans le dossier Isagenix), votre nom, votre adresse et votre numéro d'identification ou de compte Isagenix.

Isagenix peut résilier votre compte et la convention à tout moment pour une raison quelconque, avec ou sans préavis. Votre adhésion sera résiliée automatiquement par Isagenix si vous ne l'avez pas réalisé d'achats de produits à la commission durant une période de douze (12) mois consécutifs.

8. Programme d'auto-envoi Isagenix

Par commodité, vous pouvez participer à notre programme d'auto-envoi optionnel via lequel Isagenix pourra facilement livrer vos produits Isagenix sélectionnés selon un calendrier régulier toutes les quatre (4) semaines environ. (Vous pouvez sélectionner les produits et la date de traitement mensuel de votre commande d'auto-envoi.) Vous devez sélectionner au moins un produit à la commission si vous souhaitez mettre en place une commande d'auto-envoi, mais aucune obligation d'achat minimum n'est imposée, ni aucune obligation de mettre en place une commande d'auto-envoi. Vous pouvez choisir parmi une grande variété de trousseaux de produits présélectionnés ou combiner toute variété de produits individuels en fonction de vos besoins. En prenant part à ce programme, vous comprenez que les expéditions des produits que vous avez commandés seront réalisées sans aucune autre action de votre part. Vous comprenez également qu'un délai d'environ un (1) mois entre chaque envoi sera observé. Vous êtes la seule personne autorisée à mettre en place, annuler ou modifier votre participation au programme d'auto-envoi ou à autoriser d'autres personnes à le faire en votre nom.

Vous pouvez modifier les sélections de produits d'auto-envoi en ligne grâce à votre compte en ligne Isagenix. Si vous ne parvenez pas à accéder à votre compte en ligne Isagenix, vous pouvez entrer en contact avec Isagenix via le service à la clientèle au (877) 877-8111 pendant les heures normales de travail pour toute demande d'assistance. Les changements dans la sélection des produits demandés doivent être reçus par Isagenix au moins un (1) jour ouvrable avant la date de traitement prévue de votre commande d'auto-envoi ou les modifications ne seront pas prises en compte avant le mois suivant.

Vous pouvez annuler votre participation au programme d'auto-envoi à tout moment en informant Isagenix par courriel à Support@isagenixCorp.com, par téléphone au (877) 877-8111, ou via les autres méthodes qui peuvent être mises à disposition par Isagenix. Jusqu'à ce que vous informiez Isagenix de votre annulation, votre participation au programme d'auto-envoi continuera. L'avis d'annulation doit être reçu par Isagenix au moins un (1) jour ouvrable avant votre date mensuelle de traitement de commande d'auto-envoi mensuelle; ou l'annulation ne prendra effet que le mois suivant.

9. Informations personnelles

Vous comprenez et reconnaissez que vous êtes soumis à la politique de confidentialité Isagenix que vous pouvez retrouver sur Isagenix.com, également disponible ci-joint, et faisant partie des Conditions générales. En outre, vous reconnaissez que vous avez lu et compris la politique de confidentialité, et que vous consentez à l'utilisation des informations personnelles que vous fournissez sous réserve des dispositions du présent Accord et de la Politique de confidentialité.

Les données personnelles divulguées lors de la création de votre compte, ainsi que les données personnelles recueillies dans le cadre l'accomplissement de nos obligations sont nécessaires pour faire fonctionner et coordonner notre réseau de distribution Isagenix et à mener à bien nos obligations vis-à-vis de ces présents conditions et autres accords. Les données recueillies sont utilisées par les services internes et externes de Isagenix participant aux activités et à la gestion du réseau de distribution. Par conséquent, vous consentez à la divulgation de votre nom, de votre numéro (s) de téléphone, de votre numéro de télécopieur et/ou de votre adresse courriel, de votre adresse d'expédition et d'autres informations de contact figurant sur votre demande ou vos mises à jour, et les informations concernant vos achats Isagenix (hors carte de paiement/informations de compte), vis-à-vis des services internes d'Isagenix, des fournisseurs de services externes, du parrain d'inscription, du parrain de placement, et de l'équipe d'assistance. Vous acceptez qu'Isagenix ou toute partie agissant en son nom puisse vous contacter par téléphone en utilisant la technologie automatisée (comme un composeur automatique ou une messagerie préenregistrée), des messages texte et des courriels, et vous acceptez d'être contacté de cette manière sur le numéro de téléphone, de fax et l'adresse courriel que vous fournissez. Le tarif standard de votre opérateur sera appliqué aux appels et aux messages texte.

Si vous souhaitez vous désinscrire des courriels promotionnels, vous pouvez le faire via notre liste de courriels promotionnels en suivant les options de désabonnement présentes dans le courriel promotionnel lui-même ou en vous rendant sur votre compte en ligne Isagenix pour gérer vos abonnements et désélectionner les types d'informations que vous ne souhaitez pas recevoir. Vous continuerez à recevoir des courriels relatifs aux transactions clients, indépendamment des abonnements aux messages que vous avez choisis. Si vous souhaitez vous désinscrire des appels promotionnels ou des messages, vous pouvez le faire en vous rendant sur votre compte pour gérer vos abonnements et désélectionner les types d'informations que vous ne souhaitez plus recevoir. Vous pouvez refuser les appels téléphoniques promotionnels en demandant simplement à être mis sur notre liste de personnes à ne pas contacter. Vous pouvez choisir de ne plus recevoir les messages ou appels en contactant le Service à la clientèle au (877) 877-8111. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas obligé d'accepter de recevoir des courriels promotionnels, des messages textes ou des appels comme condition pour être client.

EN ENVOYANT CETTE DEMANDE, VOUS AUTORISEZ ISAGENIX, SES AFFILIÉS, SES ASSOCIÉS INDÉPENDANTS, ET SES REPRÉSENTANTS, À PRENDRE CONTACT AVEC VOUS PAR TÉLÉPHONE, PAR FAX, PAR COURRIER ET PAR COURRIEL POUR DES QUESTIONS RELATIVES À ISAGENIX.

10. Utilisation du nom, du pseudo, de l'image et/ou des témoignages à des fins promotionnelles

En créant un compte d'adhésion client Isagenix, vous autorisez et consentez à l'utilisation par Isagenix de votre nom, de votre pseudo, de votre image, et/ou des témoignages dans le cadre de la vente, de la publicité, du marketing, de la publicité, ou de toute autre promotion de produits Isagenix, des événements ou des opportunités, dans le monde entier et à travers tous les types de médias, sans rémunération ou autre contrepartie payée.

11. Les produits sont destinés à une utilisation personnelle seulement et ne peuvent être revendus

En tant que client, vous disposez du droit d'acheter des produits Isagenix à prix réduit. Vos achats de produits doivent être réalisés pour votre usage personnel ou l'utilisation par votre ménage immédiat seulement. Vous acceptez de ne pas revendre ou fournir des produits Isagenix à des tiers. (" Ménage immédiat " signifie que votre conjoint et les enfants à votre charge et vivant dans la même maison que vous.) Vous acceptez de ne pas offrir, afficher ou vendre, ou faciliter l'offre, l'affichage ou la vente des produits Isagenix de quelque manière que ce soit, de manière directe ou indirecte via tout intermédiaire ou de manière instrumentale, y compris sur des sites d'enchères en ligne, comme eBay ou Amazon, des sites de cybercommerce, des sites de vente au détail,



des bazars, des marchés ouverts, etc. Ces obligations et interdictions continuent même après la résiliation ou l'annulation de votre relation avec Isagenix. Si vous n'êtes pas satisfait d'un produit, veuillez nous contacter pour toute information concernant le remboursement.

12. Sponsor

Vous comprenez qu'en tant que client, vous ne pouvez pas parrainer d'autres personnes comme Associés indépendants Isagenix ou clients, et vous n'êtes pas autorisé à participer au programme de rémunération de l'équipe d'Isagenix. Si vous souhaitez participer au plan de rémunération, vous devez remplir toutes les exigences applicables et remplir une demande d'Associé indépendant Isagenix, accepter l'Accord et l'envoyer à Isagenix via votre compte en ligne Isagenix ou par d'autres moyens qui peuvent être choisis par Isagenix. (Veuillez noter que si vous créez uniquement un compte client, vous pourrez choisir de participer au **programme de récompenses de présentation de produit** Isagenix. Ce programme permet aux clients de gagner des récompenses pour les futurs achats de produits en présentant Isagenix à d'autres personnes qui achèteront ensuite les trousseaux de produits admissibles. Des détails et informations supplémentaires peuvent être trouvés sur Isagenix.com.)

13. Limitations en nombre de comptes de membres Isagenix

Un seul compte client Isagenix est autorisé par personne. Un couple marié, y compris des conjoints légalement reconnus par la loi (collectivement « Conjoint(s) »), peut créer un compte conjoint. Les conjoints qui souhaitent disposer de comptes séparés doivent créer chacun leur propre compte et doivent être placés sur la même ligne de parrainage. (Veuillez contacter le service de conformité d'Isagenix via Compliance@IsagenixCorp.com pour toute question.)

Une fois votre compte créé, vous ne pouvez pas changer votre parrain d'inscription ou votre parrain de placement autre que celui permis par les politiques Isagenix. (Un client peut changer les équipes de soutien en communiquant avec le service conformité d'Isagenix via Compliance@IsagenixCorp.com pour résilier son compte et son Accord et attendre une période de six (6) mois civils complets ou, si son compte est inactif (c.-à-d. qui ne passe pas de commandes, ne gère aucun compte Isagenix, etc.), pour une période de six (6) mois civils complets. Après cette période d'inactivité de six (6) mois, le client pourra présenter une nouvelle demande avec un nouveau parrain d'inscription en tant que client et/ou comme Associé indépendant Isagenix en envoyant les nouvelles demandes pertinentes à Isagenix et en se conformant à toutes les autres exigences.

14. Aucune cession par le Client

Vous ne pouvez pas transférer ou céder votre statut de client ou déléguer les droits ou obligations en vertu du présent Accord sans le consentement préalable écrit d'Isagenix. Toute tentative de transfert ou de réalisation d'une telle cession ou d'une délégation sans le consentement écrit préalable d'Isagenix sera inactive et nulle ab initio. Isagenix se réserve le droit de transférer ou de céder tout ou partie de ses droits et de déléguer tout ou partie de ses fonctions en vertu du présent accord sans consentement ou sans avis préalable.

15. Règlement des différends/arbitrage confidentiel

a.) TOUTE CONTROVERSE OU RÉCLAMATION DÉCOULANT DE, OU LIÉE À LA DEMANDE D'ADHÉSION DU CLIENT ET AU CONTRAT, Y COMPRIS CES CONDITIONS, OU LA VIOLATION DE CELUI-CI, EST RÉGLÉE PAR ARBITRAGE CONFIDENTIEL ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION AMÉRICAINE D'ARBITRAGE EN VERTU DE SES RÈGLES D'ARBITRAGE COMMERCIALES ET TOUT JUGEMENT SUR L'ATTRIBUTION PAR L'ARBITRE PEUT ÊTRE PORTÉ DEVANT TOUTE COUR AYANT LA JURIDICTION CORRESPONDANTE. SI VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE CONTRE ISAGENIX, VOUS NE POURREZ LE FAIRE QUE DE MANIÈRE INDIVIDUELLE ET NON AVEC UNE AUTRE PERSONNE OU DANS LE CADRE D'UN RECOURS COLLECTIF. VOUS RENONCEZ À TOUS VOS DROITS DE JUGEMENT PAR JURY OU À TOUTE JURIDICTION. Toutes les procédures d'arbitrage auront lieu dans le comté de Maricopa, dans l'État de l'Arizona, à moins que les lois de la juridiction de l'État où vous résidez exigent expressément l'application de ses lois. Dans ce cas, l'arbitrage se tiendra dans la capitale de cette juridiction. Au moins un arbitre devra être un avocat expérimenté dans les opérations de droit des affaires et de marketing de réseau. Ni les parties ni le ou les arbitre(s) ne pourront révéler l'existence, le contenu ou les résultats de tout arbitrage sans le consentement écrit préalable des deux parties. Le jugement relatif à la sentence rendue par le ou les arbitre(s) peut être inscrit dans une juridiction de tribunal. Chaque partie à l'arbitrage est responsable de ses propres frais et dépenses, y compris les frais juridiques et de dépôt;

à condition, toutefois, que l'arbitre dispose du pouvoir discrétionnaire d'imputer les frais juridiques et les autres coûts d'attribution à la partie gagnante. La décision de l'arbitre est définitive et obligatoire pour les parties. Cette convention d'arbitrage survivra à toute résiliation ou expiration de votre relation avec Isagenix.

b.) Rien dans la disposition arbitrale n'interdit à l'une ou l'autre partie d'obtenir une injonction temporaire, injonction préliminaire, injonction permanente ou toute autre compensation équitable disponible pour sauvegarder et protéger les intérêts du parti avant, pendant ou après le dépôt de toute procédure arbitrale ou autre, ou en attendant l'interprétation d'une décision ou d'une sentence relativement à une procédure arbitrale ou autre instance. L'arbitre aura le pouvoir de poursuivre une injonction et d'imposer un ordre permanent qui lui accorde une telle injonction.

c.) En outre, rien dans la disposition d'arbitrage ne doit empêcher Isagenix d'intenter un recours pour identifier les personnes inconnues, y compris, mais sans s'y limiter aux clients ou Associés indépendants non identifiés, qui peuvent vendre des produits Isagenix sur Internet, le cybersquattage, l'enregistrement ou d'utilisation des marques d'Isagenix ou des noms de domaine similaires, ou de produire des marchandises Isagenix sans autorisation. Lorsqu'une personne est déterminée à être client ou Associé indépendant, Isagenix peut prendre des mesures supplémentaires contre une telle personne. Le recours et la procédure dans le cadre d'un procès pour identifier les personnes inconnues ne doivent pas être une renonciation à tout droit ou obligation énoncée dans la disposition d'arbitrage.

d.) Dans le cas où un différend ou une réclamation découlant de, ou concernant le présent accord, n'est pas assujéti à l'arbitrage tel qu'énoncé ci-dessus, les lois de l'État de l'Arizona régissent, et les parties conviennent que la juridiction et le lieu appropriés doivent être dans l'État et devant les tribunaux fédéraux de l'Arizona. Si les lois de votre lieu de résidence imposent une exigence différente de celles énoncées dans les présentes Conditions générales, ces mêmes Conditions générales seront jugées comme modifiées en conformité avec ces lois et dans le cadre de cette procédure uniquement.

e.) EN CRÉANT UN COMPTE CLIENT ISAGENIX, VOUS CONSENTEZ À ACCEPTER ET À ÊTRE LIÉ PAR L'ARBITRAGE CONFIDENTIEL ET CONTRAIGNANT CI-DESSUS.

9. Divers

Chacune des clauses de ces Conditions générales fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une de ces clauses est illégale ou inapplicable, les clauses restantes resteront en vigueur et de plein effet.

L'omission par Isagenix de faire respecter l'une des dispositions énoncées dans le présent document ne saurait être considérée comme une renonciation à leur applicabilité.

Isagenix peut ajuster ou modifier le présent accord, y compris les Conditions générales à tout moment. L'avis de ces ajustements ou modifications sera publié au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Vous acceptez d'être lié par tous ces amendements et de comprendre que votre seule alternative à ne pas accepter de tels amendements est de résilier cet Accord. La réalisation d'une commande après la publication de tout amendement représentera votre acceptation à l'amendement.



Contactez-nous

Pour toute question ou préoccupation, veuillez nous contacter via :

Courriel : Support@IsagenixCorp.com

Téléphone : (877) 877-8111

Télécopieur : (480) 636-5386

Lettre : Isagenix International, LLC
Attention: Customer Care
155 E. Rivulon Blvd
Gilbert, AZ 85297

